

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 37-386-1929 portant nomination des assesseurs près le tribunal Supérieur d'appel pour l'année 1929.

n° 37-386-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 janvier 1929

Numéro JO
n° 386 du 31/01/1929

Date du numéro
31 janvier 1929

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis et dépendances

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés assesseurs près le tribunal supérieur d'appel pour l'année 1929, MM. Descamps (Jean), administrateur de 1re classe des colonies; Hugonnier (François), chef du service des douanes; Et assesseurs suppléants, MM. : Bonnet (Pierre-Jean-Baptiste), pharmacien-lieutenant; Jourdain (Henri), administrateur de 2e classe des colonies; Kresser (Marcel), chef de bureau des secrétariats généraux; Crozet (Michel), contrôleur des P. T. T. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.